

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 43.17 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Membres du Conseil Communautaire :

- En exercice : 92 (1 élu démissionnaire)
- Présents ou représentés : 81
- Votants : 81
- Suffrages exprimés : 81 (81 pour)
- Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT

SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

Le vingt février deux mille dix-sept, à dix-huit heures trente, le conseil de communauté dûment convoqué le quatorze février deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres, sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la CCSB.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Bruis : M. Gérard TENOUX représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie BOURGEOUD
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Hourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Edmond FRANCOU
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Pierre : M. Eric ODDOU représenté par sa suppléante Mme Elisabeth GILLIBERT
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : Mme Patricia MORHET RICHAUD représentée par son suppléant M. André GUIEU
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI
- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD



- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI
- Pour la commune de Montmorin : Mme Evelyne AUBERT
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Lucienne BARBERO
- Pour la commune de Sainte Marie de Rosans : M. Jean-Louis CORREARD
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO représenté par M. Franck PERARD à qui il a donné procuration
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER
 - M. Christophe LEONE
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Edmond FRANCOU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ

- Pour la commune de Sisteron : Mme Christiane GHERBI
- Pour la commune de Sisteron : M. Sylvain JAFFRE
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON

ORDRE DU JOUR : Avenants aux contrats de travail de 3 agents non titulaires de droit public

Le conseiller délégué aux ressources humaines indique que 2 agents de la CCSB employés en CDD de droit public dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité arriveront au terme de leur contrat de travail le 31 mars 2017 :

- un contrôleur du service public d'assainissement non collectif
- un chargé de communication

La commission des ressources humaines propose de reconduire le contrat de ces agents aux mêmes conditions de rémunération pour une durée de 6 mois, en application des dispositions de l'article 3.1 de la loi du 26 janvier 1984. Le contrôleur SPANC serait géographiquement affecté sur le site de La Motte du Caire en application du schéma d'organisation des services de la CCSB présenté fin 2016.

Par ailleurs, l'un des cadres intermédiaires affectés au pôle environnement / antenne de Sisteron (agent non titulaire, bénéficiant d'un CDI de droit public) a subi une baisse de rémunération du fait de la fusion. Pour neutraliser cette baisse, la commission des ressources humaines propose de prendre un avenant au contrat de travail de cet agent afin d'augmenter de 15 points son indice de rémunération à compter du 1^{er} mars 2017.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement de l'emploi de contrôleur SPANC (emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité) du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 aux mêmes conditions de rémunération (traitement basé sur l'indice majoré correspondant au 1^{er} échelon du grade de technicien territorial et octroi de l'Indemnité Spécifique de Service appliquée aux techniciens territoriaux au taux de 82 %) ;
- approuve le renouvellement de l'emploi de chargé de communication (emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité) du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017 aux mêmes conditions de rémunération (traitement basé sur l'indice majoré correspondant au 1^{er} échelon du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe) ;
- autorise le président à signer les avenants aux contrats de travail des deux agents concernés ;
- autorise le président à signer un avenant au contrat de travail du cadre intermédiaire affecté au pôle environnement / antenne de Sisteron, afin de rémunérer cet agent sur la base de l'indice majoré 539 à compter du 1^{er} mars 2017.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.



Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

